

Journée AESH



Mardi 8 mars 2022

Matin : fiches de paie et reclassement Après-midi : poursuivre la mobilisation

Cette journée s'adresse à tous les AESH, syndiqués, non-syndiqués, exerçant dans le 1^{er} ou le 2nd degré.

La participation à ce stage est un droit. Vous serez autorisé(e) à vous absenter sur simple demande. (Modalités d'inscription au dos)



Organisation de la journée

Le matin : comprendre ma fiche de paie, s'assurer que les primes auxquelles j'ai droit m'ont été versées, vérifier que j'ai été reclassé(e) au bon indice, s'informer sur la Protection Sociale Complémentaire.

L'après-midi: bilan de la mobilisation des AESH, comment poursuivre cette lutte pour obtenir satisfaction des revendications?

Le 19 octobre 2021, plus de 3 000 AESH venu(e)s de la France entière se sont réunis à Paris pour marcher en direction des fenêtres du ministère.

La mobilisation se poursuit : la 4^{ème} convention nationale des AESH, qui s'est tenue le 10 novembre 2021, appelle les personnels à se réunir pour discuter de la suite à donner au mouvement de contestation lancé par les AESH. Force ouvrière soutient les AESH en lutte et porte avec eux leurs revendications :

- la **création d'un véritable STATUT** (corps de fonctionnaires d'état) pour tous les AESH, une **brigade de remplaçants** ainsi que le **respect des obligations personnelles** des AESH dans l'élaboration de leurs emplois du temps.
- une **rémunération et un déroulement de carrière** justes et équitables qui permettront enfin de vivre décemment.
- la mise en place de **formations** qualifiantes.
- -un recrutement massif, le maintien de toutes les structures spécialisées et la fin de l'organisation en PIALs.

Parce qu'il est temps de réagir :

toutes et tous ensemble unis pour défendre les droits des AESH!





« Du fric!

Des postes! Un vrai statut! »



La participation à des stages de formation syndicale est un droit (dans la limite de 12 jours par an). Votre absence sera déduite du temps de travail et vous n'aurez pas à rattraper les heures que vous auriez dû effectuer.

- 1 Inscrivez-vous au stage avant le vendredi 4 février 2022 par mail:
 snudifo35@wanadoo.fr pour le 1er degré
 syndicat@snfolc35.fr pour le second degré
 Le syndicat vous enverra une convocation en retour.
- 2 Vous devrez alors effectuer, au plus tard le vendredi 4 février, une demande d'autorisation d'absence (à l'aide d'un formulaire auquel vous joindrez la convocation). Cette demande devra être transmise: au Pôles Aides Humaines (coordavs35@ac-rennes.fr) dans le 1^{er} degré ou au secrétariat du chef d'établissement dans le 2nd degré.
- 3 Le jour du stage, nous vous remettrons une attestation de participation.

Repas

Vous avez la possibilité de déjeuner sur place. Nous proposons de fournir un repas avec une participation financière de 4 euros. Dans ce cas, merci de nous signaler votre présence au repas par mail lors de votre inscription.